



Toutes voiles dehors !

Allianz lance sa première action taxe de l'année. Profitez-en du 31 janvier au 30 avril.

Pour prendre un beau départ en 2022, Allianz met toutes les voiles dehors pour soutenir votre business. Nous vous offrons du **31 janvier au 30 avril** :

- la **taxe sur les primes de 2% dès une prime de 6.200 euros** pour les contrats **Allianz for a Better World et Allianz ActiveInvest (+)**

et

- la **taxe sur les primes de 1%** en branche 23 **de 25.000 à 100.000 euros** et de **2%** en branche 23 **à partir de 100.000 euros** pour les contrats **Allianz Excellence (+)**

Quelles sont les conditions de l'action ?

- Le montant doit être versé en une seule fois,
- **dans des nouveaux contrats ou dans des contrats existants,**
- une clôture anticipée de l'action est possible à tout moment,
- la date de réception du versement sur notre compte sera prise en compte, après acceptation d'un dossier complet.

Informations supplémentaires

- Les produits Allianz Invest, Allianz Exclusive, Allianz Expertise et Allianz Privilege bénéficient également de la deuxième action consacrée à Allianz Excellence (+).
- Les actions ne s'appliquent pas aux produits Allianz Excellence Plan, Allianz Immo Invest et Allianz Opportunity.

Votre avis